



## Projet de SCOT Agglomération Grand Paris Sud

Avis de France Nature Environnement-GPS, dans le cadre de la consultation des Personnes Publiques Associées et consultées

### Qui sommes-nous ?

L'agglomération Grand Paris Sud s'est constituée en janvier 2016, regroupant entre autres les précédentes agglomérations de Sénart, Seine Essonne et Évry. .. Plusieurs associations d'Essonne et de Seine-et-Marne agissant dans ce périmètre sur les questions locales de défense de l'environnement, du cadre de vie de la promotion du développement durable, ont alors décidé au même moment de constituer ensemble un collectif associatif intitulé « **Grand Paris Sud Ecocitoyen** » [GPSE].

*Son objectif était de « faire entendre une voix de la société civile, citoyenne et associative, pour toutes les questions déterminant l'orientation du développement de notre nouvelle agglomération, au moment de sa création comme dans les années à venir : développement économique, emploi, logement, transports, urbanisme et équilibre du territoire, développement durable ».*

Notre collectif GPSE est intervenu régulièrement auprès des élus communautaires et des services de l'agglomération Grand Paris Sud. Plusieurs rencontres se sont tenues avec la présidence, les vice-présidences en charge de la transition écologique, de la prospective territoriale. Notre collectif GPSE a soumis des contributions au Plan Climat Air Énergie (PCAET), au SCoT encore sur le métier en ce moment, etc.

GPSE a décidé en 2022 de se transformer en une association loi 1901, **France Nature Environnement – Grand Paris Sud (FNE-GPS)**, rassemblant toutes les associations de l'agglomération, membres du réseau territorial et national FNE, par leur adhésion soit à FNE Seine et Marne, soit son homologue Essonne Nature Environnement.

### La concertation sur le projet de SCOT

Notre point de vue sur la qualité de cette concertation est mitigé :

- Nos relations avec les services en charge du projet ont été satisfaisantes. Nous avons tenu de nombreuses séances d'échanges avec la Direction de la prospective, qui nous a présenté en détail les avancées du projet. En retour, nous avons contribué, à l'occasion des rencontres et par écrit à son amélioration par des notes de synthèse et des fiches diagnostic sur tous les thèmes soumis par les services. A chaque étape du projet de SCOT (diagnostic, Projet stratégique, Document d'Orientations), qui nous a été présenté, nous avons pu débattre et faire part de nos observations.
- Nous regrettons cependant la faiblesse de la concertation avec la population, demeurée institutionnelle et communicationnelle. Nous avons exprimé notre souhait *d'impliquer le plus grand nombre d'habitants dans cette réflexion collective : pas seulement les élus, les acteurs socio-économiques, les associations, mais la population, là où elle vit, où elle travaille, dans tous les quartiers, les entreprises, par le biais des centres sociaux, médiathèques et toutes autres structures de proximité. Tâche difficile mais enjeu de démocratie locale, au service de la qualité du projet.*

### **Notre avis sur le projet de SCOT arrêté**

Nous partageons l'objectif stratégique du SCOT : « La transition sociale et écologique et le développement d'un nouveau modèle urbain avec un fil rouge : « De la sobriété foncière à l'agglomération nourricière ».

Pour favoriser l'appropriation par la population et les élus, Il est nécessaire d'expliquer plus en détail le contenu de la transition sociale ET écologique.

Nos remarques concernent particulièrement deux dimensions :

- La protection des terres agricoles et la biodiversité

Nous saluons l'effort consistant à réaffecter plusieurs centaines d'hectares à la vocation agricole, mais nous nous interrogeons sur le statut foncier actuel et futur de ces terres, ainsi que sur leur mise en valeur à venir, constatant que la Stratégie agricole et alimentaire de l'agglomération est encore dans ses prémises.

Nous constatons positivement la volonté de renforcer les continuités écologiques de l'agglomération et l'objectif de constituer l'Allée Royale comme corridor écologique, mais nous regrettons que cette dernière soit l'objet de pressions d'aménagement urbain très proches, comme la ZAC de la Clef St Pierre et le projet de lycée, contradictoires avec la fonctionnalité d'une vraie continuité entre les forêts de Rougeau et Sénart.

Nous regrettons que les enjeux de :

- Pollution des sols et de leurs impacts sur la ressource eau ne soit pas abordés ;
  - Changements climatiques, au-delà du PCAET, ne soient développés et abordés sous l'angle la protection des populations (atténuation, adaptation) ;
  - Des risques sanitaires ne soient pas traités.
- La maîtrise du développement urbain

Nous saluons la volonté du SCOT de « *limiter l'extension urbaine avec une trajectoire de sobriété foncière (ZAN) plus ambitieuse que celle du SDRIF-E* ». De même, le constat que « *une urbanisation intensive depuis 50 ans qui amène les élus à repenser l'aménagement du territoire et son modèle. Permettre au territoire de s'adapter au changement climatique en préservant les ressources essentielles que sont les sols, l'eau et l'énergie* ».

Mais nous savons que le territoire de l'agglomération continue à être soumis à une pression intense d'urbanisation, tant par la demande pressante de la part de l'État de construction de logements (cf. OIN de Sénart toujours en vigueur) que par la volonté quelque peu débridée de projets immobiliers locaux discutables.

Nous considérons que les ambitions positives de ce projet de SCOT ne pourront se réaliser qu'avec deux conditions essentielles :

- Comme le permet la loi, il nous semble impératif d'articuler les objectifs du SCOT avec ceux du Plan Climat Air Énergie (qui lui-même n'a pas l'objet d'un bilan obligatoire début 2005) ceci pour rendre concret l'objectif du SCOT de « *permettre au territoire de s'adapter au changement climatique* » ;
- Comme la loi y conduit aussi, créer la condition impérative de la réussite de l'objectif de « *nouveau modèle urbain* » affiché par le SCOT, en instituant un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI), seul à même de veiller à un développement urbain harmonieux des 23 communes qui composent l'agglomération ;

Afin de s'assurer de la mise en œuvre de ce nouveau SCOT, il est important de présenter sa gouvernance et ses modalités (indicateurs, suivi, évaluation).

En conclusion, ce projet de SCOT, va dans la bonne direction, mais ses objectifs doivent être chiffrés et leur réalisation dépendra éminemment de la volonté de structuration de l'action de la part de la Communauté d'Agglomération.